SOMMAIRE



OPPBTP

VOTRE CAHIER RÉGIONAL EN PAGES CENTRALES

Éditorial

Eric Petitdemange
Responsable de la publication

La sécurité figure "à la une" du numéro 3 de votre magazine *Unis pour Bâtir*. La sécurité est un véritable sujet d'actualité. Nos métiers sont particulièrement exposés. D'ailleurs la campagne de sensibilisation de l'automne dernier de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) en partenariat avec la Croix-Rouge Française a largement souligné les risques d'accident encourus par notre profession.

Je vous invite d'ailleurs à lire, dans le présent numéro, une interview de son secrétaire général, Jean-Pierre Stasi qui exprime bien les enjeux.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics enregistre deux fois plus d'accidents que la moyenne des autres métiers. Les statistiques collectées par les pouvoirs publics et relayées par les divers organismes concernés nous aident à cerner ce phénomène et à mieux le comprendre. Mais ce qui est le plus essentiel, c'est d'avoir un maximum d'informations pour pouvoir anticiper l'accident.

A l'instar des statistiques liées aux accidents de la route, un point particulier frappe d'entrée : c'est très souvent à des moments-clés, parfaitement identifiés, que les problèmes surgissent. L'approche de la fin de la journée de travail par exemple : nous sommes au milieu de l'après-midi, la fatigue s'est accumulée, la digestion est encore en œuvre, on veut terminer les travaux engagés dans les délais... Tous ces facteurs, réunis au même instant, sont hautement susceptibles de provoquer ce que l'on appelle bien à tort l'accident bête. Bien au contraire, dans ces cas-là, c'est l'évidence de l'accident potentiel qui devrait sauter aux yeux !

C'est donc à tout un secteur de se mobiliser pour combattre ce fléau, et la lecture de notre dossier vous prouvera que les entreprises du groupement MCD le font au quotidien. Il y a la face visible de cette mobilisation (comme par exemple la publication de la troisième édition du catalogue EPI-MCD) et les actions au quotidien, parfois minuscules, mais qui concourent grandement à la lutte contre les accidents du travail. Le tout forme un ensemble indissociable.

Merci pour l'intérêt que vous manifestez désormais régulièrement en faveur d'*Unis pour Bâtir*. Et je vous souhaite une bonne lecture du numéro 3 que vous avez en main.

Unis pour Bâtir

UNIS POUR BÂTIR, le magazine du groupement MCD
34, rue du Faubourg-de-Pierre, 67000 Strasbourg
Responsable de la publication : Eric Petitdemange
Rédaction : AGENCE DE PRESSE ASP - 25, boulevard Wilson, 67000 Strasbourg (03 69 579 306)
Directeur de la rédaction : Jean-Luc Fournier (jlf@asp-presse.fr)
Chef d'édition : Jean-François Galliot (redaction-upb@asp-presse.fr)
Journalistes : Erika Chelly, Jean-Marc Desloges, Sébastien Drouet, Pierre Jamar, Jean-Luc Fournier, Jean-François Galliot, Tiphaine Payot, Isabelle Pourpuech, Berty Robert, Christian Robischon, Valérie Roger, Benjamin Thomas, Patrice Wibaut
Crédits photographiques (sauf mention contraire) : AGENCE DE PRESSE ASP, groupement MCD, DR
Coordination : Valérie Dupin - MAETVA COM - 7, rue des Mineurs, 67000 Strasbourg (03 88 76 4000)
Prépresse : A PROPOS DE - 25, boulevard Wilson, 67000 Strasbourg (03 69 579 305)
Régie publicitaire : AGEPRESSE - 1, quai de Prague, 45100 Orléans (02 38 222 233)
Impression : SAJIC Angoulême

Unis pour Bâtir **N°3 a été imprimé et distribué à 90 000 exemplaires.** Dépôt légal à parution.

Unis pour bâtir
Réseau MCD

> EMPLOI

Trois mesures gouvernementales en faveur du développement des TPE

Le **Contrat nouvelle embauche**, sorte de CDI avec période d'essai de deux ans permettant aux TPE de moins de dix salariés de parier sur leur développement futur en embauchant... tout en pouvant "réajuster" leurs effectifs en cas de conjoncture défavorable.

Le **Chèque-emploi TPE**, réservé aux entreprises de moins de cinq salariés, qui permet de s'acquitter très simplement des principales obligations administratives liées au recrutement d'un employé (procédures URSSAF, déclarations d'embauche, de travail, de cotisation sociales, etc).

La **Réduction des charges dès l'embauche d'un 10e salarié**, mesure - vraiment très intéressante sur le plan fiscal - destinée à inciter les TPE de moins de dix salariés... à franchir le cap des dix, justement.

> FISCALITÉ

PEE, PEI, PERCO ! késako ?

Le PEE (plan d'épargne d'entreprise), tout le monde connaît, assurément. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que le 20 janvier 2003, les partenaires sociaux des métiers du BTP ont conclu un accord de branche instituant un plan d'épargne salariale inter-entreprises accessible à tout salarié du secteur de la construction : le PEI BTP. Et que, le 24 novembre 2004, un avenant à cet accord a fait évoluer ce dernier en un plan d'épargne retraite collectif : le PERCO BTP. Son objectif : compléter les retraites de base et complémentaires des salariés. Explications.

PEE, PEI : ils sont tous deux des systèmes d'épargne permettant aux salariés de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, une épargne investie en valeurs mobilières pendant une durée minimum de cinq ans. Mais alors que le PEE ne concerne que l'entreprise, le PEI, quant à lui, en regroupe plusieurs, proches géographiquement ou exerçant la même activité. Le PEI facilite ainsi la mise en place d'un plan d'épargne salariale dans les PME.

Le PERCO, lui, est un plan dont le but exclusif est de constituer une épargne-retraite, qui ne peut être mise en place que dans les entreprises où il existe déjà un plan d'épargne salariale de type PEE ou PEI. Quoi qu'il en soit, quelle que soit la forme du dispositif retenu, l'entreprise a la possibilité d'abonder les versements volontaires effectués par le salarié, c'est-à-dire de verser une somme en complément - cet abondement étant limité à trois fois le versement du salarié, avec un maximum de 2 300 euros pour un PEE ou un PEI et 4 600 euros pour un PERCO - les plafonds d'abondement s'appréciant par année civile et pouvant se cumuler en cas de versement dans les deux formules.

Quels avantages, direz-vous ? Pour l'entreprise, l'épargne salariale constitue un outil de management social qui motive et fidélise les salariés en place, et attire une main-d'oeuvre qualifiée. Elle bénéficie en outre d'une fiscalité particulièrement favorable, l'abondement de l'employeur étant d'une part exonéré de charges patronales ainsi que de la taxe sur les salaires, et, d'autre part, étant déductible du bénéfice imposable. Et pour le salarié, elle permet de se constituer une épargne complémentaire par capitalisation totalement exonérée de l'impôt sur le revenu - mais soumise (en partie) à la CSG.

De plus, cette épargne peut être abondée par l'employeur jusqu'à concurrence de trois fois le montant des versements effectués par le salarié. A ne - surtout - pas négliger, donc...

> SOCIAL

Conjointes, oui... statuts aussi !

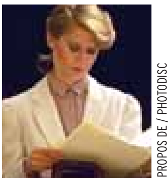

A PROPOS DE / PHOTODISC

Souvent dans l'ombre de leur patron d'artisan de mari (et *vice versa*), mais ô combien essentielles à l'activité d'une société artisanale, quelle qu'elle soit, les femmes d'artisans, qui sont statistiquement près de 70% à exercer une fonction *«à responsabilité»* au sein de l'entreprise familiale, ne jouissent pas forcément pour autant du statut que, pourtant, elles seraient légitimement en droit de mériter. Amplement. D'où l'intérêt de se pencher, justement, sur le statut du conjoint (pardon, de Madame) partie prenante et intégrante de l'entreprise artisanale. Et notamment dans les métiers du BTP.


A PROPOS DE / PHOTODISC

Sachez donc, chère Madame, qu'un cadre législatif existe : la loi du 10 juillet 1982, qui permet au conjoint d'un chef d'entreprise artisanale de choisir parmi trois statuts, celui de "collaborateur", "salarié" ou "associé".

Si vous choisissez le statut de "conjoint collaborateur", et ce quel que soit votre régime matrimonial, vous bénéficierez, en tant que mandataire du chef d'entreprise, de certains pouvoirs et droits sur la vie de l'entreprise (achats de fournitures, signature des devis, opérations bancaires, relations avec les administrations, etc.). Cela dit, l'époux pourra mettre fin, en votre présence, à votre mandat d'administration par déclaration faite devant notaire.


A PROPOS DE / PHOTODISC

Si vous optez pour le statut de "salarié(e)", sachez alors... que vous bénéficierez naturellement de plein droit de tous les droits - et devoirs - relatifs aux salariés. Très protecteur sur le plan salarial et social, certes... mais solution la plus coûteuse pour l'entreprise (artisanale et familiale)...

Dernière option : le statut "d'associé(e)". Autrement dit, vous devenez à part entière "co-cheftaine d'entreprise" - mille excuses pour cette triviale expression. Avec tous les avantages... mais également tous les inconvénients éventuels que cette fonction peut impliquer.

Quant aux questions subsidiaires - mais néanmoins essentielles (protection sociale, retraite, décès du conjoint, transmission d'entreprise, etc.) -, nous vous invitons, Madame-Monsieur l'artisan(e), à aller consulter sur Internet - entre autres - les sites **gouv.fr**, **ffbatiment.fr** et **capeb.fr**, qui répondront, assurément, à toutes vos interrogations.


A PROPOS DE / PHOTODISC

LES NOUVEAUTÉS BATIMAT

SALON INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION 2005

Panel'Art d'Eternit est le premier produit à conjuguer esthétique de la matière et performances techniques. Ce panneau d'aménagement intérieur est particulièrement adapté aux exigences des bâtiments à usage tertiaire. Composé d'un mélange de particules de bois et de ciment, il possède une esthétique originale et chaleureuse en trois coloris (anthracite, rubis et naturel), est livrable en deux dimensions (2,6x1,25 et 3,1x1,25 m) et quatre épaisseurs (12, 16, 18 et 25 mm). Sa mise en œuvre se fait par clouage, vissage ou agrafage sur ossature bois ou métallique. Il peut également faire l'objet d'une pose mixte, avec du collage. Le produit ne dégage aucune émission de substance nocive à l'intérieur des bâtiments.
www.eternit.fr

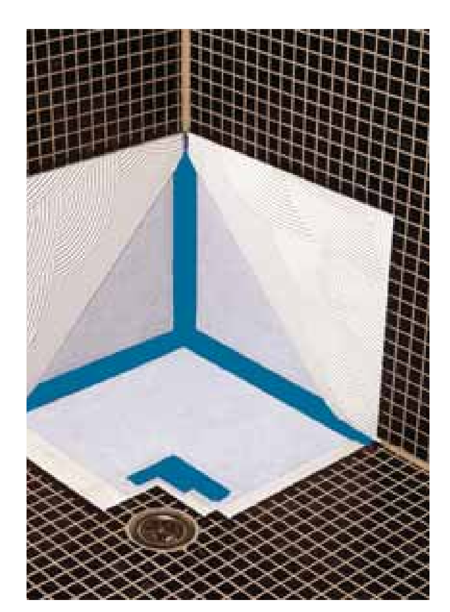


La gamme Eterclin a présenté un véritable festival de nouveautés lors du récent Batimat. Parmi elles, six nouveaux coloris (brun foncé, chocolat, vert foncé, orange brun, rouge et noir) qui viennent ainsi renforcer les 15 couleurs déjà existantes, et l'apparition d'une finition lasurée en trois teintes (poirier, merisier, noyer). Le fabricant annonce une garantie de dix ans sur la tenue de la couleur ! Ce clin fibres-ciment est désormais disponible en 4 largeurs (190, 380, 570 et 760 mm) et garantit une façade élégante sans les inconvénients du bois traditionnel (fragilité, gonflement à l'humidité etc.).
www.eternit.fr





Applicable sans primaire sur une chape anhydrite ou ciment, Kerafluid SCA est un mortier-colle fluide à prise rapide et à adhérence améliorée pour la pose de carrelage par simple encollage. Inutile de préciser le gain de temps considérable procuré par ce produit, pour l'heure seul sur le marché à assurer cette performance. La prise rapide est impressionnante : la réalisation des joints peut s'opérer 4 à 6 heures après la pose à une température de 23°. Conséquence : l'ouverture au trafic intense intervient 24 heures seulement après le jointement.
www.mapei.com



Mapei consacre chaque année pas moins de 5% de son chiffre d'affaires à la recherche. Une des nouveautés présentées à Batimat est le fruit direct de cet investissement. Magepum WPS est un enduit destiné à la protection à l'eau des supports carrelés en locaux humides intérieurs. Il bénéficie d'une double certification en tant que système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) et système d'étanchéité liquide sous carrelage collé ou scellé (SEL). Parmi ses qualités, un séchage très rapide (délai d'attente de 5 heures entre les passes).
www.mapei.com



L'alsacien Soprema annonce des performances impressionnantes pour son isolant phonique Velaphone Fibre 22. Les nuisances sonores sont divisées jusqu'à deux fois par rapport aux produits les plus couramment utilisés dans la profession ! Les sous-couches acoustiques Velaphone bénéficient du classement SC1 (le plus performant) qui permet leur utilisation sous carrelage en pose scellée ou sous chape avec des épaisseurs de mortier de pose ou de chape de 5 et 6 cm. Les propriétés acoustiques de ce produit présentent une très bonne tenue dans le temps.
www.soprema.fr



Rockciel System est un nouveau système d'isolation des toitures par l'extérieur qui se présente sous la forme d'un caisson chevronné utilisable en construction neuve comme en rénovation. Sur ossature bois, il s'adapte à tout type de couverture. Rockciel System permet la mise en valeur des charpentes bois, tout en conservant intégralement le volume habitable des combles et représente une solution idéale pour répondre aux exigences les plus hautes en matière de sécurité incendie, notamment dans les établissements recevant du public (AM 8). Le produit est disponible en différents formats (jusqu'à 8 mètres en grande longueur) et sur mesure. Sa disponibilité est annoncée pour le 1er semestre 2006.
www.rockwool.fr



Bel exemple de réactivité : Reivilo, le fabricant de portes d'intérieur a parfaitement intégré les grandes tendances des consommateurs français et la montée en puissance des enseignes type Ikea, dont les produits sont souvent issus des bois nordiques comme le bouleau. La mode fait fureur, d'autant que les prix sont très attractifs. Reivilo lance donc les blocs-portes design en lamellé de bois massif revêtu Bouleau, pleins ou avec vitrages qui s'harmoniseront parfaitement avec les meubles et les intérieurs contemporains. Ce système de bloc-porte indéformable est disponible en plusieurs dimensions et à un prix particulièrement étudié pour les budgets des jeunes ménages...
www.reivilo.com





La grande bagarre des isolants minces

La grande bagarre sur les performances des isolants minces thermo-réflecteurs bat son plein et le languedocien Actis a présenté à Batimat une arme redoutable qui risque de mettre tout le monde d'accord. Le fluxmètre dynamique est un outil de mesure qui permet de déterminer en laboratoire les performances thermiques réelles des isolants. Il complète l'efficacité du site de 12 bâtiments in situ déjà développé par Actis et qui a reçu cette année sa certification ISO 9001. Les efforts technologiques ainsi déployés débouchent sur la Gamme + qui sera commercialisée début 2006, grâce au rendement des trois sites de production dans l'Aude et dans l'Hérault.





Haute technologie rime aussi avec une parfaite connaissance des besoins et servitudes de l'entreprise. Actis a pensé aux difficultés de stockage des traditionnels rouleaux d'isolant et présente une nouveauté majeure dans ce sens : la palette compacte. 200 m² de produits sont ainsi conditionnés dans un volume de 2,25 m³ ! Qui dit mieux ?

www.actis-isolation.com







Sécurité sur les chantiers : simple, mais si essentiel

L'accident "bête" reste le plus fréquent et le plus lourd de conséquences. Autant dire que sa prévention passe par des mesures simples, mais encore faut-il y penser. Les enseignes du groupement MCD s'y mettent… et surtout commencent à entraîner clients et fournisseurs dans leur sillage.


OPPBTP


OPPBTP

Ne dramatisons pas à l'excès, mais ne nions pas non plus les faits : le BTP peut encore tuer. En 2002, en France, le secteur a représenté un accident du travail mortel sur quatre. 157 décès sur chantiers sont survenus cette année-là, dont 81 par les chutes de hauteur, 14 par des chutes de plain-pied, et 12 par des engins de TP (sources : INRS et CNAM).

Heureusement, de tels drames restent ultra-minoritaires au regard du nombre de salariés. Mais quand on regarde toutes les statistiques d'accidents avec arrêt de travail, les compteurs grimpent vite : plus de 125 000 par an, dont 96 000 par chutes de hauteur… ce qui donne une chute par minute dans le pays !

Le BTP enregistre deux fois plus d'accidents que la moyenne des métiers. Or, *«un arrêt de travail, ce sont des bras qui manquent pour finir un chantier»*, rappelle à juste titre Jean-Christophe Drouot, responsable marketing chez Doras. Et l'accident professionnel coûte cher, au sens propre. Alors que la facture se limite à 2% de la masse salariale dans l'ensemble des métiers, elle grimpe à 9% chez les couvreurs et les maçons, et même à 5% et plus chez les peintres, plâtriers et carreleurs, supposés être davantage à l'abri.

Le piège de la fin de journée

Quand et comment se produisent ces accidents ? Qui les subit ? La réponse existe assez précisément dans le cas des couvreurs, et sans doute peut-elle se généraliser aux autres corps de métier : le plus souvent, ils touchent un ouvrier de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans, à l'occasion d'un chantier de moins de cinq jours, après 15 heures et par une chute

CATALOGUE EPI-MCD
100% sécurité !



C'est désormais devenu un "must" : le catalogue EPI-MCD suscite en effet de plus en plus l'adhésion des clients-artisans… et des fournisseurs, qui ont compris l'intérêt d'être référencés à l'échelle d'un groupement d'entreprises tel MCD.

2005/2006 marque la troisième édition de ce catalogue de référence, distribué à 82 000 exemplaires par courrier, de main à main par les commerciaux ou disponible à loisir sur tous les présentoirs des agences du groupement MCD.

Cette nouvelle version (28 pages) comprend donc près de 200 références "sécurité"… sans pour autant afficher l'offre exhaustive de chaque fabricant. Une sélection volontaire pour laisser à chacun le loisir de se tourner vers son "fournisseur préféré" pour compléter ses achats.

Comme d'habitude, ce catalogue EPI-MCD 2005/2006 inclut les kits "charpentier-couvreur" et "sécurité façades", ainsi que la "ligne de vie provisoire". Il présente par ailleurs nombre de nouveautés "produits alerte" et, naturellement, les indispensables "coffrets-soins de premiers secours", obligatoires sur certains gros chantiers… et qu'il est, quoi qu'il en soit, évidemment toujours préférable d'avoir en permanence à portée de main…

de moins de cinq mètres. Autrement dit, dans les circonstances où l'on s'y attend le moins. *«Le moment de la journée est parfaitement révélateur : le milieu d'après-midi, la digestion fait son effet, on a accumulé la fatigue de la journée… mais on veut terminer quand même et le plus vite possible»*, analyse Jean Vercken de Vreuschmen (Unyc).

Les exemples d'accident "bête" pourraient être listés à l'infini : le pied qui se prend dans la rallonge électrique, la cheville foulée en descente d'échelle, l'outil coupant qui traîne, la palette mal rangée sur laquelle on trébuche, la collision avec un véhicule ou avec un chariot élévateur qui n'a pas klaxonné, la sangle mal réglée qui lâche au moment de lever les dalles de béton ou les treillis soudés. Etc, etc.

Retour sur investissement

La conclusion vient vite : la sécurité passe d'abord et avant tout par les hommes. Leur comportement, leurs prises de précaution font déjà beaucoup, surtout s'ils sont accompagnés par quelques initiatives simples du chef d'entreprise.

Philippe Larrère et son équipe de 12 charpentiers-couvreurs-zingueurs en Franche-Comté baignent dans cet état d'esprit, et l'artisan s'en félicite. *«Chacun prend quelques minutes pour vérifier ses équipements un ou deux jours avant l'intervention, et s'assure que tous les outils sont bien emballés. Sur les toits, on voyait beaucoup de gens torse nu il y a dix ans. Nous avons acheté des T-shirts au nom de l'entreprise et depuis, je ne connais plus de problèmes d'exposition au soleil ou d'éraflures. Nous avons aussi acheté aux salariés des chaussures de sécurité. J'envoie chaque nouvel embauché faire un stage d'une demi-journée de secourisme au travail à la Fédération du bâtiment. Sur chantier, j'ai aussi mon carnet de notes "sécurité", où je relève les problèmes. Les salariés d'eux-mêmes ont pris conscience des enjeux. Par exemple, ils attachent systématiquement leur échelle, ce n'était pas le cas il y a six ans».*

Mais la sécurité suppose d'investir, et Philippe Larrère le reconnaît, cette décision n'est pas toujours facile à prendre quand on regarde ses comptes. Lui a franchi le pas, et ne le regrette pas. *«Oui, le retour de l'investissement est là, si l'on considère les aléas évités. Les nouveaux bras télescopiques élévateurs ont supprimé les maux de dos. Désormais, c'est du bonheur !»*

Le couvreur ne considère évidemment pas que toutes paperasseries et tracasseries inutiles ont disparu. *«Mais la CRAM joue le jeu de la prévention et peut aider à l'investissement : elle m'a payé 7500 euros sur les 40 000 qu'a coûté ma nouvelle nacelle, plus sécurisée».*

Dernier argument de Philippe Larrère pour les sceptiques : les retombées commerciales. *«J'ai de plus en plus l'impression que lors des soumissions publiques, des clients nous choisissent pour nos garanties de sécurité. Et le privé suit aussi».*

«La prise de conscience de l'enjeu "sécurité" gagne tout le BTP», confirme Yves Harlé, responsable EPI de Difac. Les membres de MCD ont aussi pris la question à bras le corps. Pour la plupart, le tournant s'est situé au début des années 2000 et a débouché sur la nomination d'un "Monsieur - ou d'une Madame - sécurité".

OPPBTP



UNYC



Dialogue avec les artisans

Leur mission est d'abord interne. Mais un dialogue commence aussi à s'instaurer avec les artisans. Samse va prochainement leur étendre son protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement. *«Il fait désormais partie du dossier d'ouverture de compte. Nous veillons surtout à ce que les artisans ne partent pas en surcharge et que les matériaux soient bien arrimés»*, annonce Philippe Delaveau, responsable sécurité de Samse.

Celui-ci compte aussi *sur «le relais des commerciaux»* pour prolonger chez l'artisan même la culture sécurité. *«Ainsi, ils peuvent diffuser les bonnes pratiques au détour d'une visite : port des chaussures de sécurité, du casque… Nous proposons également à ces artisans tous les matériels et équipements qui leur permettront de travailler en sécurité sur leurs chantiers (harnais, lignes de vie, EPI, etc.)».*

Le rôle de vecteur des équipes de terrain auprès des artisans, Doras commence aussi à le systématiser. Ainsi, les commerciaux peuvent être accompagnés des fournisseurs dans leur visite de clientèle, de façon à dresser gratuitement un "check-up sécurité" dans les ateliers. Et le Club Optimum de l'entreprise, qui réunit notamment des couvreurs, s'est également penché sur la sécurité toute une journée durant, fin 2004.

Autre maillon essentiel de cette "chaîne sécurité" : les fournisseurs de matériaux. Quelques échanges naissent. VM Matériaux et Tapis Theam ont identifié deux risques majeurs des tapis convoyeurs à béton : les arcs électriques se formant en cas d'humidité et les angles rentrants qui avaient déjà provoqué le sectionnement de membres. Pour y remédier, le fabricant a installé, d'une part un détecteur de ligne électrique, d'autre part des protections d'angle.

I N T E R V I E W

BTP : les enjeux de la sécurité

Entre le 12 septembre et le 17 décembre 2005, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a engagé tous les professionnels du BTP à s'initier aux gestes qui sauvent. Jean-Pierre Stasi, secrétaire général de l'OPPBTP, insiste sur l'importance des formations au secourisme des salariés du BTP.



OPPBTP

***Unis pour Bâtir* : L'OPPBTP a organisé une campagne nationale baptisée "100 minutes pour la vie" en faveur de la prévention des accidents du travail dans le BTP. Etait-ce une première ?**

Jean-Pierre STASI : Oui, il s'agissait là d'une première en France : la mobilisation de toute une branche professionnelle s'associant à la Croix-Rouge Française pour sensibiliser les 1 300 000 salariés du BTP aux gestes qui sauvent.

Quels étaient les enjeux pour l'OPPBTP ?

L'OPPBTP est le conseil en prévention des entreprises du secteur. Son rôle est d'intervenir sur le terrain pour aider à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. Cette tâche doit naturellement s'effectuer en amont, et il peut paraître paradoxal d'organiser une campagne sur "les gestes qui sauvent" qui doivent être pratiqués "après" l'accident. Or, l'expérience a montré que sur les chantiers, les personnes formées au secourisme sont plus vigilantes que leurs collègues, et sont donc de meilleurs "préveneurs". Il est recommandé à ce titre la présence d'un sauveteur-secouriste du travail par équipe de 10 salariés sur un chantier.

Qu'attendiez vous des chefs d'entreprise ?

Nous souhaitions que les chefs d'entreprise, notamment dans les petites et moyennes structures, s'engagent pour inciter leurs salariés à s'inscrire dans les sessions que nous organisions. Ce qui a été le cas. Puis qu'ils poursuivent cette action en dirigeant leurs salariés vers les formations de sauveteurs-secouristes du travail (SST).

Comment l'entreprise peut-elle améliorer son niveau de prévention, et quelles sont les aides que l'OPPBTP lui apporte ?

Il faut d'abord prendre conscience que si le risque zéro n'existe pas, il est possible de mettre en place des actions simples et efficaces pour tendre vers cet objectif. Non seulement pour éviter l'accident, mais aussi pour diminuer voire supprimer les risques différés qui peuvent n'apparaître qu'après des années (problèmes de dos ou d'articulations, surdité, etc.). L'OPPBTP intervient auprès des entreprises et de leurs salariés pour les informer de tous ces risques. Il les aide sur les plans techniques, organisationnels ou humains à mettre en place les bonnes procédures, à choisir les matériels adaptés, etc.

Au regard des chiffres - un accident mortel tous les deux jours ; un accident grave toutes les dix minutes -, il existe un caractère d'urgence en matière de prévention. Les entreprises du BTP sont elles majoritairement sensibilisées au problème ?

Il est vrai que ces chiffres relevés par la Caisse nationale d'assurance maladie sont frappants. Les professionnels ne nient pas que leurs métiers sont exposés aux risques. Mais prendre le volant chaque jour pour se rendre à son travail, c'est déjà prendre un risque. Il reste que l'on peut diminuer ces risques en attachant sa ceinture de sécurité ou en limitant sa vitesse. Il en va de même dans le BTP, et de grands progrès ont déjà été faits sur les dangers du travail en hauteur ou sur l'utilisation de produits dangereux, par exemple. C'est en particulier en multipliant les campagnes d'information et de sensibilisation que l'on pourra améliorer la situation.

Quelle suite envisagez vous à cette campagne ?

L'OPPBTP va proposer tout prochainement aux entreprises qui ont participé à ces sessions de s'engager dans une démarche de progrès pour améliorer leur niveau de prévention. Et nous envisageons de reconduire ce type d'opération d'ici fin 2006.


OPPBTP

Les treillis soudés constituent une autre source de préoccupation. Chez BVP, aucun ne doit être soulevé ni déplacé sans que l'on se soit assuré au préalable que personne passera en-dessous. Par ailleurs, le négociant a opté pour la sangle à usage unique de PMS. Cette récente élingue brevetée empêche sa réutilisation avec tous les risques induits par les détériorations sous le poids de la charge. L'élingue se lézarde au contact du clip en fin d'opération (voir ci-contre les deux photos).

Visites, formations, circulation...

Pour l'heure, l'essentiel du travail sur la sécurité au sein des enseignes de MCD a concerné leurs agences et leurs propres salariés. Des fiches ("Flash accident" chez VM Matériaux, par exemple) analysent un accident, ses causes (matériel défectueux, EPI non porté, défaut dans l'organisation du travail...) et ses circonstances, en vue que cela ne se reproduise plus. Les "livrets sécurité" et autres "chartes sécurité" rappellent les règles de base aux salariés, en complément du "document unique" adressé à chaque agence. Samse a rédigé 11 fiches métiers évaluant leurs risques respectifs. Quéguiner a créé une rubrique "sécurité" sur son Intranet et édite régulièrement un bulletin d'information comprenant les statistiques d'accidents de travail.

Mais une grande place est accordée par les uns et les autres à la prévention et à la formation. Ainsi, Quéguiner organise des visites sécurité d'une demi-journée dans les agences : *«Le registre sécurité est-il rempli ? Les visites réglementaires ont-elles été organisées ? Qu'en est-il du rangement et de la propreté générale du site ? Les machines et le mode de stockage et rayonnage sont-ils en conformité ? Le bitume est-il exempt de nids-de-poule ? Tels sont quelques-uns des points que nous vérifions au moins une fois par an. Nous laissons également une trame qui permet à l'agence de cocher en cours d'année les améliorations ou les failles constatées»*, expose Corine Guéroc, responsable sécurité. Les formations à la fonction de sauveteur secouriste au travail (SST) se répandent.

Pour sa part, Samse compte plus de 250 SST, qui constituent souvent le relais-sécurité installé dans chaque agence. Ces personnes accueillent les entreprises chargées du contrôle des installations techniques (électricité, désenfumage, incendie,...) et des chariots élévateurs, et leur présentent le registre de sécurité ou le carnet de maintenance à l'issue de chaque visite. Elles tiennent à jour la "fiche réflexe sécurité" qui permet un contrôle tous les trois mois du stockage, des circulations, de la propreté, de l'incendie, des issues de secours, de l'éclairage, etc..

Autre sujet à risques : la circulation à l'intérieur des agences. BVP a organisé deux sens de circulation distincts pour les poids lourds et les clients, et équipe progressivement ses sites d'une barrière d'entrée/sortie pour éviter les circulations anarchiques. *«Il nous est arrivé de refuser de charger davantage encore un camion déjà manifestement en surcharge. Cela ne se passe pas toujours sans heurts, mais il en va de notre responsabilité»*, précise Philippe Petit, responsable achats de BVP.

VM Matériaux a installé un formateur sécurité pour les chauffeurs et magasiniers, et prépare une habilitation spécifique pour manipuler le tapis de convoyage du béton. Fiches "Attention danger", livret d'accueil sécurité, carnet d'habilitation détaillant les autorisations de conduite, formation de chaque salarié, campagnes sur des points sensibles (protection des racks...) et *«vigilance de tous les instants»* complètent la politique sécurité.

Autant d'actions internes dont profitent évidemment, par ricochet, artisans, fournisseurs et clients du groupement, le personnel des enseignes MCD devenant naturellement au quotidien, sur le terrain, le "démultiplicateur" de l'information-formation interne dont il aura bénéficié en matière de sécurité.

Et les résultats sont là, annonce le responsable sécurité Pierre Le Forestier : *«Depuis 2001, le taux de fréquence des accidents du travail a chuté d'un tiers».*

A consulter : www.unyc.com


PMS


PMS

Normes et règles en tous genres

La sécurité sur les chantiers est bien sûr régie par de très nombreux textes officiels. En voici les principaux.



OPPBTP

Le texte de référence générale est la directive européenne de juin 1989 (N° 89/391) sur *«la promotion de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail»*. Elle fixe les obligations de l'employeur, qui doit évaluer les risques à tout stade de la production, informer les travailleurs, les former et contrôler leur état de santé. Elle a été transposée en France par une loi de décembre 1991, et a donné naissance à toute une série de directives spécifiques, par exemple sur les équipements de travail, la manutention de charges et les équipements de protection individuelle (EPI).

En droit français, le Code du travail regroupe l'essentiel des obligations de sécurité dans les articles L-230 à 235 (pour les lois) et R-230 à 235 (pour les décrets).

Les EPI sont régis par une directive européenne de 1995. Sur le plan pratique, chacun a sa norme européenne, reconnaissable par le sigle EN (EN-341 à 343 pour les vêtements techniques, EN-471 pour les vêtements de signalisation, etc.). Il doit être accompagné du marquage "CE", signe de reconnaissance de sa conformité à la législation européenne. L'essentiel des EPI sont ceux qui protègent contre des risques graves (lésions réversibles) : ils doivent faire l'objet de tests par un organisme extérieur agréé, tel par exemple le Laboratoire national d'essais, et être accompagnés d'une notice d'utilisation. Ceux qui protègent contre des risques majeurs (risque mortel, cas des chutes de hauteur) font en plus l'objet d'un suivi de la qualité, notamment par prise d'échantillons sur les chaînes de production ou dans le cadre d'un système d'assurance-qualité ISO 9000.

Le Document unique d'évaluation des risques, créé par un décret de novembre 2001, doit lister et évaluer l'ensemble des risques que l'activité de l'entreprise induit pour la sécurité et la santé de son personnel.

Les obligations de formation sont consignées dans le Code du travail et concernent notamment la formation générale à la sécurité (L-231) et celle des nouveaux embauchés, ainsi que celles relatives à l'utilisation des EPI (R-233) et à la manutention manuelle (R-231).

Le protocole de chargement/déchargement des matériaux est fixé par un arrêté d'avril 1996. Il contient les informations précises sur la livraison : horaires, nature de la marchandise, identité de l'entreprise de réception et du transporteur, consignes de sécurité, règles d'accès, etc.

Les travaux en hauteur sont naturellement suivis de près par la réglementation. Le nouveau texte de référence est le décret du 1er septembre 2004. Il impose un plan de travail préalable avec prescriptions précises (par exemple main courante comprise entre 1 et 1,10 m, plinthe de butée de 10 à 15 cm), et demande à l'employeur de consigner les points d'ancrage et d'arrimage. Il rappelle par ailleurs l'interdiction de travailler seul en hauteur, donne priorité à la protection collective et considère l'échelle comme le dernier moyen à utiliser comme poste de travail. *«Ce nouveau décret encadre mieux la prévention et impose de travailler en sécurité quelle que soit la hauteur de travail, alors que les précédents textes le faisaient seulement à partir de 3 mètres»*, signale Jean Vercken de Vreuschmen (Unyc).

Dans le même domaine, un arrêté de décembre 2004 fixe la vérification des échafaudages, qui doit être quotidienne pour l'usage courant et approfondie tous les trimestres. D'autres arrêtés de mars 2004 imposent les vérifications pour le matériel de levage.

Les CRAM et la CNAM publient de nombreuses recommandations et notes qui précisent l'utilisation des textes dans la pratique. Citons, au niveau national, la recommandation CNAM 390 sur la formation à la conduite des engins de chantier (les Caces) ou, en Alsace-Moselle, la recommandation 408 pour les échafaudages.

A consulter : www.difac.com (normes EPI)
et www.oppbtp.fr (rédaction du document unique).


OPPBTP

Assurances sur chantier

On aura beau prendre toutes les précautions possibles, la démarche "sécurité" sur un chantier reste indissociable de la souscription d'assurances. En l'occurrence le contrat multirisques professionnel - dont il faut cependant vérifier les garanties dans le détail.

Parmi celles-ci, la "responsabilité civile" (RC), exploitation qui présente les couvertures les plus larges... à condition de vérifier si les différents cas de figure sont bien mentionnés dans le contrat. Elle concerne notamment les blessures causées par le matériel (ou le personnel) liées aux intervenants extérieurs en visite sur le chantier, de même que les dégâts causés par un incendie, une inondation, etc. Elle joue aussi pour un dommage provenant de l'engin de chantier en position statique (relevant, par conséquent, du contrat auto classique dit "en circulation").

Si les blessures sont causées après réception des travaux, c'est la "RC produits" qui entre en action. Rappel : la "RC produits", décennale, est obligatoire sur tout chantier.

Quelle assurance s'impose pour le transport ? Ce sera la garantie "marchandises transportées" qu'il faudra expressément rajouter au contrat de "RC exploitation" si l'on effectue le déplacement soi-même, ou la "garantie transporteur" si l'on fait appel à un prestataire.

Quant à la couverture de l'employeur lorsque son salarié est victime d'un accident de travail, elle est, en principe, comprise dans la "RC exploitation" : il faut bien vérifier cette inclusion, qui, rappelons-le, n'est pas automatique, car en cas d'accident, c'est l'employeur qui est présumé responsable.

Inflation : y a pas que le pétrole...



Ah, l'inflation ! Elle réapparaît à la une des journaux, redevient un sujet quotidien de préoccupation... alors qu'elle semblait rangée au rayon "souvenirs Trente Glorieuses". C'est, bien sûr, la hausse du prix du pétrole qui alimente la discussion. Mais faut-il tant craindre une flambée des prix ? Une analyse simple – et un minimum sereine – amène à répondre très clairement : non . Un prix, quel qu'il soit, résulte d'une multitude de facteurs. Qui peuvent varier. A la hausse... comme à la baisse.

A PROPOS DE / PHOTODISC

Prenons le cas du béton prêt à l'emploi. On peut classer les composantes du prix de revient en quatre familles : la matière première, qui comprend le ciment, les granulats, l'eau, les adjuvants ; le coût de fabrication, qui inclut naturellement celui de la main d'œuvre ; le transport ; et enfin les taxes. S'ajoute ensuite, évidemment, la marge, qui détermine le prix de vente.

Alors quand on parle d'inflation ou, plus généralement, de fluctuation des prix, ce "cher pétrole" qui fait couler tant d'encre aujourd'hui n'est finalement... qu'un élément parmi d'autres. Car ce n'est qu'une matière première - si pesante et influente soit-elle à l'échelle mondiale de l'économie...

Pétrole, pétrole...

Certes, depuis la guerre en Irak, le prix du baril continue plus ou moins de flamber. Avec toutes les conséquences que l'on sait sur le plan économico-financier, tant en France qu'à l'étranger.

Cela dit, et sans qu'il y ait forcément de rapport direct avec l'or noir, d'autres matières premières voient elles aussi, actuellement, leurs prix sensiblement augmenter. Le ciment, par exemple (+ 6% au 1er janvier 2006), observe l'Unicem (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), qui souligne toutefois, à juste titre, *«qu'il n'est pas possible d'affirmer que tel facteur pèse tant dans le prix de revient, car le prix des granulats va varier énormément d'une région à l'autre, selon qu'elle en est productrice ou importatrice».*

Pour la charpente bois également, les éléments qui déterminent le prix sont multiples : se succèdent ainsi la valeur du bois choisi, sa coupe en forêt, son transport jusqu'à la scierie, sa transformation en variantes multiples de sections... Sans compter la main d'œuvre, les équipements, l'énergie nécessaire à l'opération, son transport (à nouveau), sa seconde transformation par le charpentier, les taxes...

Si bien que toute hausse ou baisse, où qu'elle survienne, se répercute forcément sur le prix final.

Inflation... consommation !

A l'échelle du pays, l'inflation reflète la hausse des prix à la consommation. Elle est mesurée chaque mois par l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. Cet indicateur regroupe les prix TTC de 200 000 produits considérés comme l'échantillon représentatif des dépenses des ménages (le fameux "panier de la ménagère", qui est, lui, révisé tous les ans).

La théorie économique classique voit dans l'inflation le risque d'une spirale haussière : pour compenser la baisse de pouvoir d'achat qu'elle engendre, les salaires sont augmentés, ce qui tire les prix vers le haut. Et ainsi de suite...

Ce mécanisme qu'on appelait "échelle mobile des salaires" n'a cependant plus cours dans la plupart des pays développés depuis les années 1970, où "l'austérité", comme l'on sait, est de mise.

Les théoriciens économistes identifient un deuxième moyen de lutter contre l'inflation : limiter la quantité de monnaie en circulation. Pour cela, il fau(drai)t augmenter les taux d'intérêt. Décision que pourrait prendre la Banque centrale européenne dans les prochains mois, si elle voyait dans la montée de l'inflation un danger d'affaiblissement de l'euro.

Cela dit, des taux d'intérêt élevés dissuadent d'emprunter, donc d'investir - pénalisant ainsi la croissance... Par conséquent, comme toujours en économie, il faudra faire un choix...

Les extraordinaires avantages de la photo numérique

En quelques années, la photo numérique a déployé tous ses atouts. Associée à l'usage de l'informatique et d'Internet (voir les deux précédents numéros d'*Unis pour Bâtir*), elle représente un investissement très peu coûteux pour les artisans du bâtiment et, judicieusement utilisée, permet d'importants gains de temps, sans parler des soucis qui s'envolent. Explications et mode d'emploi...

A l'origine était la photo argentique. Un concept parfaitement maîtrisé par la plupart d'entre nous. Nombre d'artisans du bâtiment possèdent encore le bon vieux boîtier qui accueille les pellicules : après développement, les photos des réalisations et des chantiers trouvent leur place dans les albums, constituant ainsi la mémoire technique de l'entreprise...

Pas question ici de dénigrer bêtement cette vision des choses. Mais cette page "Innover" d'*Unis pour Bâtir* a pour vocation de vous faire découvrir les immenses avantages des nouvelles technologies.

Après l'équipement informatique de base et Internet, l'appareil photo numérique et ses applications concrètes dans la vie de l'entreprise se doivent donc d'être exposés le plus simplement possible.

Numérique : késako ?

Le marché de la photo a été complètement bouleversé en l'espace de cinq-six ans avec l'arrivée des premiers appareils numériques. Concrètement - et basiquement -, il se résume en un slogan : adieu la pellicule ! Eh oui, la bonne vieille "pelloche" a quasiment terminé sa carrière entamée à la fin du XIXe siècle sous la houlette des deux français Daguerre et Niepce.

Elle est remplacée aujourd'hui par un capteur numérique, enchâssé au cœur des appareils photos modernes. L'énorme différence avec la pellicule est toute simple : le capteur est rigoureusement invisible, sauf pour certains appareils photo très perfectionnés, surtout utilisés par les professionnels ou les amateurs très avertis. Et c'est tant mieux car ce minuscule objet est le centre vital de l'appareil. Endommagé ou même simplement effleuré par certains doigts malhabiles, il deviendrait inutilisable. Et le coût de son remplacement - voire même d'un simple nettoyage - serait prohibitif.

Le capteur se présente sous la forme d'un petit rectangle, comme un circuit imprimé. Sa surface sensible est composée de millions de minuscules diodes électroniques qu'on appelle des pixels. C'est un terme aujourd'hui très populaire puisqu'il est devenu un argument technique et commercial pour permettre à l'acheteur de se situer parmi la gamme de plus en plus large des matériels disponibles.

Le nombre de pixels est une des composantes de la qualité de l'image finale. C'est pourquoi les fabricants ont, dès l'origine, axé leur communication sur ce point.

Il y a six ans, les capteurs les plus répandus affichaient un million de pixels. Aujourd'hui, l'appareil de base exploite un capteur de 3 millions de pixels. Et la gamme moyenne démarre à 5 millions de pixels, ce qui représente, tant pour l'utilisation personnelle que professionnelle de l'artisan, un compromis garantissant une qualité de définition de l'image très largement suffisante.

Pour le reste de l'appareil photo... rien n'a changé, ou presque. Seul le moyen de capturer et de restituer une image a été bouleversé. Les lignes qui suivent vont tenter de vous expliquer tout ça très simplement...



Photographier et récupérer ses clichés

L'appareil photo numérique est en fait une sorte de "mini-ordinateur" de poche. Il comporte des programmes automatiques qui vous simplifient considérablement la vie dès qu'il s'agit de réaliser des prises de vues. On tourne une petite molette qui permet de sélectionner le programme désiré. Le nombre de réglages varie selon les appareils, mais tous possèdent ceux de base : prise de vue en lumière du jour, plein soleil, ombre, nuit et flash. Ces programmes vous garantissent une prise de vue idéale et vous facilitent les choses. En les utilisant, aucun risque d'erreur. Le cliché réalisé *via* le capteur se stocke, soit dans la mémoire de l'appareil, soit sur une carte mémoire intégrée.

Au cœur de la technologie numérique, le capteur, centre névralgique de l'appareil.

La plupart des appareils de base stockent un minimum de 32 photos sur leur mémoire interne. Et, concernant la carte mémoire additionnelle, plusieurs centaines de clichés peuvent y prendre place. Cela dépend en fait de la capacité de cette carte, clairement indiquée sur les emballages. Un peu comme, jadis, avec les pellicules de 12, 24 , 36, 48 ou 76 poses...

Une fois les photos réalisées, les admirer quasi instantanément est un jeu d'enfant. Il suffit de relier l'appareil photo numérique à votre ordinateur, *via* le câble fourni, et les photos sont copiées en quelques secondes sur votre disque dur. Elle sont alors prêtes à défiler sous vos yeux...

La révolution du numérique

Dès vos photos stockées sur votre PC ou Mac, les immenses avantages du numérique deviennent évidents. Une fois l'ensemble des photos ouvertes sur votre écran, vous pouvez, en un simple clic, éliminer définitivement les photos floues ou celles que vous



jugerez sans intérêt... et donc ne conserver que les clichés utiles.

Ces derniers peuvent être facilement recadrés, agrandis, réduits... Bref : devenir tout à fait conformes à vos goûts et vos besoins. Mieux, même : si vous les gravez sur un CD-Rom (voir *Unis pour Bâtir* N°1), il vous suffit de vous rendre chez un photographe professionnel pour les faire tirer sur le bon vieux papier d'autrefois, au format que vous aurez choisi. On trouve ce genre de service absolument partout (ou presque).

Reste malgré tout la même problématique qu'aux origines de la photo. Une bonne photo, c'est quoi ? Une question qui n'a pas de réponse. Ou plutôt si : elle en a des milliards. Autant qu'il y a de photographes...



PETIT LEXIQUE DE LA PHOTO NUMÉRIQUE

ACL
Afficheur à cristaux liquides. LCD en anglais, il est utilisé sur les appareils photo pour afficher l'image et un certain nombre d'informations relatives à la prise de vue.

Carte mémoire flash
Module de stockage non volatile (qui conserve les données sans alimentation électrique) utilisés dans les appareils photo.

CCD
Charged Coupled Device (ou dispositif à transfert de charge). Composant semi-conducteur photosensible transformant la lumière reçue en potentiel électrique.

Compression
Les photos peuvent être enregistrées avec compression de manière à ce qu'elles occupent un moindre volume de stockage sur la carte mémoire mais aussi pour réduire le temps de transfert de l'appareil vers l'ordinateur. La compression en photo se fait généralement au format JPEG.

JPEG
Joint Photographic Expert Group. Format de compression des données utilisé sur les appareils photo numériques.

Résolution
La résolution, que l'on nomme aussi résolution optique correspond au nombre de pixels verticaux et horizontaux qui composent une image. Un capteur CCD de 2,1 mégapixels produit des images dont la résolution d'affichage est 1600 x 1200 pixels soient un 1,92 millions de pixels utilisés.



Astuces numériques

Impossible ici de vous livrer exhaustivement toutes les applications privées ou professionnelles de la photo numérique. Voici néanmoins quelques astuces et autres infos pratiques qui risquent fort... de vous mettre l'eau à la bouche !

L'écueil du classement

C'est l'envers du décor des facilités offertes par le numérique. Vous allez vite vous retrouver avec des centaines, voire des milliers de clichés stockés sur votre ordinateur. Evidemment, un classement rigoureux est à prévoir d'entrée. Nouveau dossier nommé avec pertinence (ex. : Chantier José Martin à Saint-Michel), un dossier lui-même stocké dans un grand dossier générique (Chantiers 2005, pour rester dans l'exemple). Ne négligez pas cette procédure, elle est essentielle pour pouvoir bénéficier ensuite de tous les avantages de la photo numérique... et être ainsi tranquille quand vous aurez besoin d'exploiter une photo très précise. En clair : un des secrets de l'exploitation optimale de la photo numérique est un archivage, rigoureux, précis et régulier. Pardonnez-nous d'insister sur ce point...

En voyage ou en vacances...

La mémoire interne de votre appareil ou des cartes additionnelles ont une capacité limitée. Il faut donc régulièrement stocker vos photos sur votre ordinateur de façon à effacer ensuite les clichés sur la carte de votre appareil et pouvoir ainsi y stocker de nouvelles photos. Si vous ne voulez pas vous encombrer avec votre ordinateur, faites donc l'acquisition d'un disque dur externe muni des connexions compatibles avec votre appareil photo. C'est lui qui stockera vos images jour après jour. A votre retour, vous pourrez alors les transférer sans problème sur votre ordinateur.

L'impression papier des photos numériques

Le seul critère est le coût. Les fabricants vous proposent des imprimantes dédiées à cette tâche. Attention au coût final : entre le papier spécial, les consommables (cartouches d'encre) et bien sûr l'achat de la machine, le prix de la photo à l'unité peut devenir... astronomique ! La meilleure solution reste le bon vieux labo photo auquel vous confiez votre CD-Rom. Le moins cher, repéré fin novembre dernier (PhotoStation) affichait un coût de 0,12 euros pour un tirage papier d'un format usuel (10 x 15). Tout à fait économique, d'autant que, ne l'oubliez pas, vous ne ferez imprimer que les seules photos que vous jugerez utiles...

La photo numérique : utile pour les artisans

Il est impossible d'énumérer ici toutes les applications possibles de la photo numérique. En voici une, très originale, de plus en plus utilisée par les artisans qui doivent se faire livrer les matériaux directement sur les chantiers. Une photo numérique du site en construction, jointe par mail à la commande ou en tirage papier, avec, en évidence, une croix à l'endroit précis où l'artisan souhaite voir les matériaux déposés, et le tour est joué. Le livreur, muni de cette photo, n'a plus qu'à s'exécuter. Songez au gain de temps et à la pénibilité évitée ensuite quand il s'agit, par exemple, de déplacer de plusieurs dizaines de mètres un important stock de marchandises...

Vous découvrirez vous-même bien d'autres ressources offertes par la photo numérique. Il vous suffit de vous lancer...

Compagnons du devoir... d'excellence !

«Etre Compagnon, ce n'est pas simplement être un bon ouvrier possédant un savoir-faire particulier. C'est avoir reçu une formation différente, à la fois très complète et technique, mais également morale, philosophique, intègre, humaniste. Etre Compagnon, c'est en permanence rechercher l'excellence. Et c'est par dessus tout aimer passionnément partager, transmettre son art, sa science et ses connaissances à autrui». Ces quelques mots anonymes résument parfaitement la raison d'être – d'exister – d'une noble "confrérie" aux multiples visages : les Compagnons du devoir.



Benoît Brisset, 24, ans, couvreur et surtout... Compagnon du devoir *«à part entière»* - et à vie ! - depuis le 12 juin 2004, a réalisé son travail de réception (le fameux "chef d'œuvre de jadis") à Tours : la couverture d'un campanile. Du grand art !

Depuis le Moyen-Age, tous ces hommes et ces femmes de professions très diverses qu'on appelle Compagnons du devoir n'ont finalement qu'une seule, unique et noble motivation, tant personnelle que professionnelle : œuvrer au quotidien dans l'intérêt du devenir des jeunes apprentis, futurs garants de la pérennité - dans l'excellence, naturellement - de chacun de leurs métiers.

Faire se rencontrer jeunes et anciens, confronter néophytes et experts, réunir artisans itinérants et sédentaires et aujourd'hui rapprocher salariés et employeurs sont pour les Compagnons du devoir - et notamment dans les métiers du BTP - synonymes de *«sources incomparables de richesses et d'échanges»*, et constituent quoi qu'il en soit le fondement de leur profond engagement.

Cela dit, si une fois Compagnon, on l'est à vie, le chemin pour le devenir se mérite. *«Apprendre un métier, c'est bien, mais réussir sa vie, c'est mieux !»*, disent-ils.

Qu'ils soient jeunes avec ou sans qualification particulière ou déjà artisans plus ou moins aguerris, tous peuvent compter sur les Compagnons du devoir pour apprendre ou se perfectionner tout en s'épanouissant... *«pour peu qu'ils soient curieux, volontaires, motivés, solidaires, aient le goût d'apprendre et surtout sachent écouter. Et aussi être patients».*

L'apprentissage en alternance, maître-mot du Compagnonnage

Concrètement, l'alternance est le maître-mot de l'apprentissage *«d'excellence»* pour devenir Compagnon. Au passage, le candidat, qui doit impérativement avoir entre 16 et 25 ans et justifier d'un niveau scolaire minimal équivalent à celui d'une fin de classe de troisième, sera successivement "surnommé" apprenti, stagiaire, aspirant, résident, puis enfin, s'il le souhaite toujours, Compagnon, qui deviendra ensuite Compagnon itinérant puis Compagnon sédentaire une fois son Tour de France effectué *(voir encadré page suivante).*

Non, non, rien à voir avec la Grande Boucle... mais bien avec ce fameux apprentissage en alternance si cher aux Compagnons du devoir, justement. Explication.

Dans le Compagnonnage, l'apprenti - puisque tel est son premier "surnom" - entame sa formation en alternance à la fois dans une entreprise, en tant que salarié, mais également comme étudiant dans l'un des Centres de formation d'apprentis (CFA) des Compagnons du devoir, où il bénéficiera doublement d'un enseignement général/théorique (dispensé par des professeurs) et professionnel/pratique (dispensé par des hommes de métier).

Le Tour de France, "voyage initiatique" des Compagnons

Puis, au bout de quelque temps passé à apprendre les bases (et beaucoup plus) du métier, à gravir les échelons des "surnoms" jusqu'à mériter - enfin - la noble appellation de Compagnon, viendra l'heure du "grand voyage initiatique" : le Tour de France (qui, d'ailleurs, passe très souvent, tôt ou tard, par l'étranger).

Objectif de cette "épreuve de vérité" : multiplier les expériences professionnelles. Il n'y a pas de parcours type, chacun étant parfaitement libre d'inventer le sien.

Parlez-vous "Compagnon" ?

ADOPTION
Cérémonie marquant le passage d'un apprenti ou d'un stagiaire à l'état d'aspirant.

APPRENTI
Jeune en formation initiale.

ASPIRANT
Apprenti ou stagiaire adopté par les Compagnons et qui aspire à le devenir.

CANNE
Remise à l'adoption et à la réception, elle symbolise le voyage et la droiture des Compagnons.

COMPAGNON
Aspirant reçu par les Compagnons.

COMPAGNON ITINÉRANT
Compagnon effectuant son Tour de France.

COMPAGNON SÉDENTAIRE
Compagnon ayant terminé son Tour de France.

COTERIE
On nomme ainsi un Compagnon exerçant un métier de chantier.

COULEUR
Bande de velours se portant en écharpe, de couleur différente selon les métiers, et symbolisant les étapes progressives de l'enseignement du compagnonnage. Elle est remise lors de l'adoption.

MÈRE
L'accueil et l'hébergement dans une Maison de Compagnons sont confiés à une femme, qui est successivement dame-économe, dame-hôtesse puis mère.

PAYS
On nomme ainsi un Compagnon exerçant un métier d'atelier.

PRÉVÔT
Compagnon responsable d'une Maison de Compagnons.

PROVINCE
Unité géographique. La France est divisée par les Compagnons en 16 provinces.

RÉCEPTION
Cérémonie marquant le passage de l'état d'aspirant à celui de Compagnon.

RÉSIDENT
Jeune en apprentissage ou en perfectionnement, interne dans une Maison de Compagnons.

RÔLEUR
Compagnon itinérant qui assiste le prévôt dans l'animation de la Maison.

STAGIAIRE
Jeune en perfectionnement professionnel, débutant le Tour de France.

TRAVAIL D'ADOPTION, TRAVAIL DE RÉCEPTION
Travaux réalisés en vue de l'adoption ou de la réception, et témoignant d'un niveau professionnel acquis.





Pour le Compagnon itinérant, il n'y a pas non plus de limite quant à la durée de son Tour de France. Toutefois, trois à cinq années d'apprentissage sur le terrain semblent être ce que choisissent généralement bon nombre de Compagnons.

Une fois le Tour terminé, vient alors, logiquement, le temps de la sédentarisation. Quand le Compagnon décide de mettre fin à son voyage, il s'installe alors où il le désire et, parallèlement à sa vie privée et professionnelle, prend part bénévolement à l'animation de la Maison des Compagnons la plus proche de son domicile.

Et c'est ainsi que, selon ses propres sensibilités, son savoir-faire et son métier, il pourra à son tour *«passionnément partager, transmettre son art, sa science et ses connaissances à autrui»*. En Compagnon *«d'excellence»* qu'il sera désormais devenu...



Fraternité, entraide, solidarité... et humanité !

Dans quelques mois, Benoît Brisset, 24 ans, deviendra très officiellement maître de stage, c'est-à-dire formateur. *«La boucle sera ainsi bouclée»*, confirme-t-il. *«J'ai découvert l'univers des Compagnons du devoir à Angers grâce à un copain de collège qui m'a montré des bouquins. Je me suis rendu à une journée portes ouvertes organisée par les Compagnons et inscrit pour des tests. J'étais attiré par le taillage de la pierre mais j'étais trop juste en géométrie. J'ai alors choisi la couverture. J'ai fait des stages en externat à Nantes puis, après la vraie découverte des Compagnons à Lyon, où je suis devenu aspirant après mon travail d'adoption, le grand moment est arrivé en février 2001 avec le début de mon Tour de France».*

Cette grande tradition des Compagnons du devoir correspond à une longue initiation qui comporte autant d'apprentissages de savoir-faire que de moments de solidarité et d'entraide. *«Mes voyages m'ont conduit à Eponnes, en région parisienne, où j'ai travaillé sur deux chantiers pendant quatre mois puis à Vannes, en Bretagne, où je me suis perfectionné sur le travail de l'ardoise sur le chantier de la cathédrale. Puis j'ai demandé à partir à l'étranger. J'ai atterri en Suisse où j'ai été affecté sur le chantier d'une ancienne maison du baron Bich. Il y avait là d'énormes chapeaux de gendarme à réaliser, ainsi que des épis à poser. Puis, ce fut Tours, à proximité de ma région natale, où j'ai réalisé mon travail de réception. C'est ce que l'on appelait jadis le chef d'œuvre. Dans mon cas, ce fut la couverture d'un campanile. Je suis devenu Compagnon à part entière le 12 juin 2004. Depuis, les chantiers m'ont conduit à Colmar et aujourd'hui à Reims».*

Quand on l'interroge sur l'univers des Compagnons, Benoît Brisset n'hésite pas une seconde : *«C'est une très belle école humaine, faite de fraternité, d'entraide et de solidarité. Je suis heureux d'être devenu un des leurs. Désormais, ma voie est toute tracée...»*

Maroc émotion

Ah, le Maroc… A deux heures d'avion de la France à peine. Mais attention : ce sera bien plus qu'un voyage. Car vous risquez l'ensorcellement. Un risque délicieux à courir, quoi qu'il en soit. Voici l'essentiel de cette terre si amicale et généreuse…

Quelques repères – hors location de véhicule – pour préparer le budget de votre voyage (prix moyens en euros, 1 euro équivalant environ à 10 dirhams)
> Une chambre double (hôtel simple) : 15 euros
> Une chambre double (hôtel confortable) : 35 euros
> Une chambre double (hôtel supérieur ou riad) : 75 euros
> Un tajine dans un "bon petit" restaurant : 4,5 euros
> Un repas dans un restaurant "de qualité supérieure" : 15 euros
> Un litre d'essence (super sans plomb) : 1,3 euro
> Un vélo (location 1/2 journée) : 5 euros
> Un guide (service à la journée) : 17 euros
> Une bouteille d'eau minérale (1,5 l.) : 0,6 euro
> Un thé à la menthe ou un café : 0,7 euro
Mais au Maroc – sachez-le –, tout se négocie.
Mieux : le marchandage (sans outrance, naturellement) est avant tout une marque de respect. Sur ce, bon voyage.
Et n'oubliez-pas : à votre retour, racontez nous…

Si vous souhaitez vous rendre au Maroc par avion, le mieux est d'atterrir à Casablanca, qui est LA plaque tournante aérienne de toute destination touristique marocaine. La compagnie Royal Air Maroc dessert au moins deux fois par semaine la "ville blanche" au départ de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Strasbourg et même Nantes (depuis décembre dernier). Tarifs… variables, évidemment, selon votre lieu de départ et la période de l'année que vous choisirez pour partir. Cela dit, n'oubliez-pas les "bons plans" de dernière minute – vols charters, "low cost" et autres – qu'il est facile de dénicher sur Internet…

La découverte du Maroc peut se faire sous nombre de formules. Fidèles à nous-mêmes, oublions ici les séjours "clés en mains". Non qu'ils soient sans intérêt – loin de là. Mais découvrir le Maroc est une aventure facile à vivre, si l'on accepte le plaisir délicieux de s'engager sur ses routes à la recherche de l'authenticité d'un peuple accueillant… qui vous rendra mille fois ce que vous lui donnerez !



Sur la route

Si possible, tentez l'aventure en camping-car. Et surtout, ne soyez pas effrayés : on a testé pour vous ! Au retour d'un périple de plus de 3 000 kilomètres, nous étions devenus camping-caristes aguerris… et convaincus !

Le Maroc est la destination idéale dans ce sens : les étapes où trouver un terrain équipé ne manquent pas. A défaut, n'hésitez pas à louer un 4x4. Conseil : faites-le en France. Les coûts sont (bien) mieux négociables. Bien sûr, selon votre ville de départ, les kilomètres seront plus ou moins nombreux. Mais vous n'oublierez jamais un tel voyage. Et ça, c'est sans prix…

Le Maroc s'aperçoit pour la première fois (selon la météo) dès l'arrivée à Algeciras, à l'extrême sud de l'Espagne. Face au rocher de Gibraltar, le bien nommé. Et, de l'autre côté du détroit, c'est Tanger. Votre porte d'entrée africaine. Par conséquent, une courte traversée en ferry plus tard : bienvenue au Maroc !



Tanger, port mythique

A terre, ça grouille. De partout. L'urgence : sortir de la ville – ce qui est, rassurez-vous, facile. Dès lors, direction Fès, ville impériale. D'abord, une route côtière le long de l'Atlantique. Vous y découvrirez vos premiers chameaux, alanguis sur les plages…

Fès, cité impériale

Elle n'est pas loin grâce à l'autoroute. Cela dit, pas facile de l'apprivoiser. Vous vous plongerez néanmoins avec délice dans les ruelles de la médina la plus ancienne du royaume. Vos pas vous conduiront – notamment – vers la place Nejjarine et son splendide musée des Arts et métiers du bois. Et si votre timing le permet, ne ratez pas non plus l'errance dans le quartier de la mosquée Karaouiyne le vendredi, jour de prière. Cette mosquée est aussi l'université la plus ancienne du monde. Ici, bien avant La Sorbonne ou Oxford, se pressaient déjà les étudiants. Ses salles préservent des documents d'une valeur inestimable.



Cap vers le sud

En empruntant les magnifiques routes du Moyen-Atlas, montagnes "virguleuses" qui barrent le Maroc intérieur, vous découvrirez avec surprise… Ifrane. Un coin d'Alsace en plein Maroc – imaginez (on ne vous en dit pas plus) ! Et au sud, toutes ces forêts de cèdres… Magique ! Puis vous longerez le Haut-Atlas. La route emprunte des vallées superbes. Au fil de vos arrêts, des enfants qui surgissent de nulle part. Si, comme nous l'avons fait lors d'une partie de football totalement improvisée sur la place d'un village, vous acceptez de jouer avec eux, vous lirez dans leurs regards des choses qu'on ne rencontre, aujourd'hui, que (trop) rarement…

Les portes du désert

Elles s'offrent à vous à partir de la petite ville d'Erfoud. En la quittant pour emprunter la route des dunes de Merzouga, quelques centaines de mètres passée la sortie du "bled", comme on dit là bas, un marché centenaire vaut que vous y passiez quelque temps.

Les dunes de Merzouga marquent en effet le début du Sahara. Débrouillez-vous pour les découvrir juste avant le coucher du soleil. Le temps d'une balade à dos de chameau, un spectacle féérique s'offrira alors à vous. Les douces caresses des rayons du soleil couchant, le sable rouge des immenses vagues de dunes… se fixeront à jamais dans votre esprit. Subli(ssi)me, vraiment.

Direction Ouarzazate

Explosion de fleurs envahissant une gigantesque oasis de plusieurs dizaines de kilomètres, Ouarzazate est sans conteste, surtout au printemps et en passant par les vallées du Drâa et du Dadès, l'un des spectacles naturels les plus beaux de la planète.

Les villages construits en pisé ponctuent de très belles palmeraies. Au bord des routes, des silhouettes de femmes déambulant, drapées de longs tissus noirs tachetés de pompons aux couleurs vives… Lieux magiques. Prenez le temps de les découvrir. Sans aucun regret.

Cap vers Marrakech

Mais avant, la barre montagneuse du Haut-Atlas doit être franchie. Le col de Tichka vous le permet. La route est certes dangereuse… mais que de paysages superbes ! Au bas du col, à la sortie du village de Tadert, une boutique d'artisan potier, sur votre gauche. Son propriétaire a longtemps travaillé en France, à Forbach (Moselle). Il se mettra en quatre pour vous faire déguster un tajine somptueux chez son copain restaurateur d'en face. Un des hommes les plus adorables croisés là-bas…

Et vous voilà à Marrakech. Au pied du minaret massif de la mosquée Koutoubia, qui jouxte une flore magnifique aux exotiques senteurs, la place Jemâa-el-Fna échappe à toute tentative de description. Inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité, ce lieu est inouï : on y croise charmeurs de serpents, dresseurs de singes, cracheurs de feu, jongleurs de sabres, vieilles femmes racontant des histoires ancestrales…

Le soir, les étals des restaurants de plein-air s'éclairent. C'est troublant. Magnifique. Quasi irréel. A ne rater sous aucun prétexte… pas plus que les souks voisins !

Bref : Marrakech est une ville à tentations multiples. Et permanentes. Prévoyez d'y séjourner (au moins) quatre jours. Ne serait-ce que, par la suite, pour en parler… en connaissance de cause.



Essaouira

De Marrakech, objectif plein ouest, vers l'Atlantique et l'ancienne Mogador et son célèbre port, vestiges du protectorat français. Essaouira, c'est très franchement une ville à part, où flotte dans l'air une étrange sérénité. Couleurs chatoyantes, mouettes omniprésentes, murailles d'une blancheur aveuglante… : un paradis pour photographes ! On peut sans problème y passer une journée entière, apaisante et ressourçante. Et ces plages… divines !

Nostalgique retour

Reste dorénavant à remonter le long de l'océan, jusqu'à Tanger et le ferry, *via* Casablanca et Rabat. A ne rater alors sous aucun prétexte (pour ne citer que deux des mille et une merveilles de ces cités royales de caractère), respectivement la mosquée Hassan II de Casa, et le Jardin des Oudaïa, richissime joyau fleuri de la capitale marocaine.

En clair : c'est encore tout imprégnés de cette sublime terre du Maroc, de nos rencontres avec ses habitants, des émotions croisées dans leurs regards et de l'immense respect pour ce pays que nous n'avons fait que traverser, mais sans vraiment y séjourner – à regret –, que nous nous prenons le chemin du retour vers la France. En route, point trop de mots échangés entre nous. Il suffisait de lire, simplement, dans le regard de l'autre le reflet de sa propre nostalgie…

On vous avait prévenus : le Maroc ensorcelle. A vous de confirmer…

TABLEAU DE BORD

Données mises à jour le 1er décembre 2005

Plafond de la Sécurité sociale

Brut	2005	2004
Trimestre	7 548 €	7 428 €
Mois	2 516 €	2 476 €
Quinzaine	1 258 €	1 238 €
Semaine	581 €	571 €
Journée	116 €	114 €
Horaire[1]	15 €	15 €

Plafond annuel 2005 : 30 192 €
Rappel > 2004 : 29 172 € • > 2003 : 29 184 €
> 2002 : 28 224 €

1. Pour une durée inférieure à 5 heures.

SMIC mensuel unique depuis le 1er juillet 2005

Au 1er juillet 2005, le SMIC horaire brut a été fixé à 8,03 € l'heure, soit pour un horaire hebdomadaire de 35 heures, un montant brut de 1 217,88 €.

Le SMIC correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié ne doit être payé. Cependant, certaines catégories de travailleurs (les jeunes de moins de 18 ans qui ont moins de six mois de pratique professionnelle, les jeunes apprentis, les jeunes en stage de préformation, les travailleurs handicapés) subissent un abattement sur le SMIC.

Le taux horaire du SMIC brut a été augmenté de 5,5 % au 1er juillet 2005, passant de 7,61 € à 8,03 €.

Cette revalorisation parachève le processus d'harmonisation des différents montants du SMIC engagé par la loi du 17 janvier 2003.

Ce retour au SMIC unique assure une harmonisation "par le haut" de l'ensemble des garanties mensuelles résultant du passage aux 35 heures.

Ainsi, le dispositif de garantie mensuelle de rémunération (GMR) mis en place pour garantir le SMIC aux salariés dont l'entreprise était passée aux 35 heures, est également revalorisé. Les cinq GMR, qui avaient chacune un montant différent, sont fixées, à compter du 1er juillet 2005, au montant unique de **1 217,88 €**.

Année	SMIC horaire brut	SMIC mensuel brut (151,67 h de travail)	SMIC mensuel brut (169 h de travail)
2005	8,03 €	1 217,88 €	1 357,07 €

Cotisations sociales sur les salaires bruts depuis le 1er avril 2005

Charges sur salaire brut	Base[1]	Cotisations à la charge du salarié	de l'employeur[2]
CGS – CRDS			
CSG non déductible et CRDS	[3]	2,90 %	-
CSG déductible	[3]	5,10 %	-
Sécurité sociale			
Assurance maladie	totalité	0,75 %[4]	12,80 %[9]
Assurance vieillesse plafonnée	tranche A	6,55 %	8,20 %
Assurance vieillesse déplafonnée	totalité	0,10 %	1,60 %
Allocations familiales	totalité	-	5,40 %[5]
Accident du travail	totalité	-	taux variable
Autonomie			
Contribution solidarité-autonomie	totalité	-	0,30 %[9]
Cotisation logement (FNAL)			
Tous employeurs	tranche A	-	0,10 %
Employeurs de + 9 salariés	totalité	-	0,40 %
Chômage			
Assurance chômage	tranche A+B	2,40%	4,00%
Fonds de garantie des salaires (FNGS)	tranche A+B	-	0,35%
APEC (Association pour l'emploi des cadres)			
Cotisations APEC[6]	tranche A+B	0,024%	0,036%
Retraites complémentaires			
Non-cadres (ARRCO) minimum	tranche 1	3,00 %	4,50 %
Non-cadres (ARRCO) minimum	tranche 2	8,00 %	12,00 %
Non-cadres (AGFF) minimum	tranche 1	0,80 %	1,20 %
Non-cadres (AGFF) minimum	tranche 2	0,90 %	1,30 %
Cadres	tranche A	3,00 %	4,50 %
Cadres (AGIRC) minimum[7]	tranche B	7,50 %	12,50 %
Cadres supérieurs[7]	tranche C	7,50 %	12,50 %
Cadres (AGFF)	tranche A	0,80 %	1,20 %
Cadres (AGFF)	tranche B	0,90 %	1,30 %
Prévoyance			
Prévoyance cadres	tranche A	-	1,50 %
Transport			
Versement de transport (entreprise de + 9 salariés)[8]	totalité	-	variable

1. Tranche 1 et tranche A : dans la limite du plafond mensuel SS. Tranche 2 : de 1 à 3 fois le plafond de la SS. Tranche B : de 1 à 4 plafonds SS. Tranche C : de 4 à 8 plafonds SS.
2. Attention : les salaires inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC bénéficient d'une réduction de cotisations patronales de sécurité sociale.
3. Base CSG et CRDS : salaire total, plus contributions patronales de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire, moins abattement forfaitaire de 3%.
4. Pour les départements 67, 68 et 57, une cotisation salariale supplémentaire est due.
5. Les employeurs agricoles et les employeurs de certains régimes spéciaux bénéficient du dispositif d'exonération de cotisations d'allocations familiales sur les bas salaires.
6. A cette cotisation s'ajoute un versement forfaitaire annuel de 18,12 € (10,87 € pour l'employeur et 7,25 € pour le cadre).
7. S'ajoute à cette cotisation une contribution exceptionnelle et temporaire de 0,35 %, répartie entre l'employeur (0,22%) et le cadre (0,13%).
8. Entreprise de plus de 9 salariés dans certaines agglomérations de plus de 10 000 habitants.
9. Attention : l'URSSAF globalise la cotisation d'assurance maladie et la contribution solidarité-autonomie, affichant ainsi un taux global de 13,10%.

Remboursement forfaitaire des frais de déplacement 2005

Indemnités forfaitaires de grand déplacement	Montant pour 2005
Nourriture	15,50 € par repas
	55,80 € hébergement et petit-déjeuner
> Paris, 92, 93 et 94	55,80 €
> Autres départements	41,30 €
Grand déplacement au-delà de 3 mois	Réduction de 15 % du montant des indemnités forfaitaires de grand déplacement à compter du 1er jour du 4e mois.
Grand déplacement au-delà de 24 mois et dans la limite de 6 ans	Réduction de 30 % du montant des indemnités forfaitaires de grand déplacement à compter du 1er jour du 25e mois.

Remboursement forfaitaire des frais de nourriture admis par l'URSSAF en 2005

Frais de nourriture[1]	Montant pour 2005
Restauration	
> sur le lieu de travail	5,20 €
> en déplacement professionnel	15,50 € par repas
> en dehors de l'entreprise	7,70 €

1. Attention : régime particulier dans certains secteurs.

Barème de remboursement des frais kilométriques pour 2005

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km et jusqu'à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	0,352 €	700 € + (d x 0,212)	0,247 €
4 CV	0,425 €	935 € + (d x 0,239)	0,286 €
5 CV	0,468 €	1 038 € + (d x 0,261)	0,313 €
6 CV	0,489 €	1 075 € + (d x 0,275)	0,329 €
7 CV	0,511 €	1 100 € + (d x 0,291)	0,346 €
8 CV	0,540 €	1 160 € + (d x 0,308)	0,366 €
9 CV	0,554 €	1 175 € + (d x 0,320)	0,379 €
10 CV	0,583 €	1 200 € + (d x 0,343)	0,403 €
11 CV	0,594 €	1 195 € + (d x 0,356)	0,416 €
12 CV	0,624 €	1 258 € + (d x 0,373)	0,436 €
12 CV et plus	0,635 €	1 240 € + (d x 0,387)	0,449 €

d = distance parcourue à titre professionnel en 2004
Exemple : pour un véhicule de 5 CV
Pour 5 000 km/an : 5 000 X 0,468 € = 2 340 €
Pour 12 000 km/an : 1 038 + (12 000 x 0,261) = 4 170 €
Pour 22 000 km/an : 22 000 x 0,313 € = 6 886 €

Evolution de l'indice du coût de la construction

2003	2004	2005
T1 + 2,29 %	T1 + 3,33 %	**T1 + 4,83 %**
T2 + 2,60 %	T2 + 3,85 %	**T2 + 3,63 %**
T3 + 2,76 %	T3 + 4,58 %	
T4 + 2,96 %	T4 + 4,81 %	